

**DOSSIER DE DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT DE
SUBVENTION
LUDOTHÈQUE 2019/2020/2021/2022**

**LUDOTHÈQUE ITINERANTE DE :
CENTRE SOCIAL LE LAC**

Dossier à retourner impérativement à la Caf avec les pièces justificatives
pour le 15 mars 2019 dernier délai.

Montant de la subvention demandée 2019 : 5 520 €

Montant de la subvention demandée 2020 : 5 520 €

Montant de la subvention demandée 2021 : 5 520 €

Montant de la subvention demandée 2022 : 5 520 €

Calcul de l'aide aux ludothèques :

10€/heure de fonctionnement (heures d'ouverture + actions collectives), limité à 552 h/an, soit 5520 euros maximum par an.

PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE

IDENTIFICATION

Identification du gestionnaire

Nom-Prénom du responsable : Joëlle BASTIEN

Fonction : Présidente

Téléphone : 03 24 27 08 08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom-Prénom : Bruno LEMOINE

Fonction : Directeur

Téléphone : 03 24 27 08 08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

Identification du lieu de l'action

Nom de la ludothèque : Ludothèque itinérante du centre social Le Lac

Adresse : Itinérance (école Blanpain, Château-bas, communes Ardenne Métropole...)

Téléphone : 03 24 27 08 08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

Identification de l'animateur de la ludothèque itinérante :

Nom-Prénom : Abdelkader HALIMA SALEM

Qualification/Formation/Expérience : BAFA / Base BAFD / ancien responsable
Accueil de Jeunes

Date d'entrée au poste d'animateur de la ludothèque : Septembre 2017

Téléphone : 03 24 27 08 08 Courriel : centrelac@centrelelac.info

1- Objectifs de l'action

Poursuivre l'animation et la gestion d'une ludothèque itinérante au sein des quartiers prioritaires de la ville de Sedan.

Transformer des espaces extérieurs ((devant le château bas, aux pieds des tours « Résidence Ardenne » ...) et intérieurs (école de Blanpain) en :

- ✓ Un lieu d'éducation où l'enfant passe du principe de plaisir au principe de réalité.
- ✓ Un lieu qui répond aux besoins de développement de l'enfant par une confrontation au réel, au milieu naturel (ex : jeu libre, jeu créatif...).
- ✓ Un lieu de préparation à la vie en société, par l'apprentissage et l'intégration de règles (ex : règle de vie d'un lieu, règle du jeu...), ainsi que l'aptitude à négocier ;
- ✓ Un lieu qui promeut des valeurs comme la tolérance et le respect de l'autre.
- ✓ Un lieu qui soutient à la fonction parentale
- ✓ Un équipement culturel dans la vie sociale, mais aussi en tant que structure informative, notamment sur le marché du jeu ou sur l'existence de modèles éducatifs divers.
- ✓ Un espace d'éveil, de prévention et de mixité sociale, de socialisation et d'intégration de l'enfant dans la société.
- ✓ Un lieu innovant du soutien à la parentalité et comme un espace privilégié pour l'épanouissement des personnes pendant leur temps libre.

2- Contenu du projet :

Détaillez comment vous concevez le prêt ou la location de jeux, les animations collectives envisagées, les temps de jeu sur place, les actions de soutien à la fonction parentale

Déclinez la conception de l'accueil, les principes, la fréquence, comment est-il organisé, avec qui ?

Précisez si vous envisagez l'itinérance de la ludothèque et les modalités de cette itinérance.

Le prêt de jeux

Le ludothécaire mettra à la disposition des parents l'ensemble des jeux et jouets de la structure (jeux de Société, jeux symboliques ...) pour une durée maximale de 2 semaines, à raison de 4 jeux par adulte (parents, grands-parents, oncles, tantes, etc.) et 2 jeux durant la période des vacances.

Animations collectives :

« Les ados animent l'agglo ».

L'objectif est de créer une dynamique de groupe pour transmettre des compétences, des envies dans l'objectif de défendre l'intérêt général en utilisant le jeu et le jouet.

Des jeunes et leurs parents issus du quartier du Lac et des villages d'Ardenne Métropole proposeront des animations pendant une journée au bénéfice des familles sur la base du concept les « les ados animent l'agglo ».

Une cinquantaine d'adolescents, leurs parents, une équipe d'animateurs professionnels et le Ludothécaire de la Ludothèque itinérante proposeront l'organisation de journées récréatives sur la base de l'expérience « les ados animent l'agglo » organisée en 2017 et 2018. Cette animation sera proposée à une quinzaine de communes d'Ardenne Métropole.

Le directeur du centre Le Lac rencontrera les Maires, des responsables d'associations. À la suite de cette présentation, des réunions seront programmées avec les participants afin de définir les modalités d'organisation (calendrier, espaces, communication, tenues de stands, installation, rangement, etc.).

Les projets s'appuieront sur un diagnostic partagé du territoire qui permette à la fois :

- ✓ D'identifier les besoins des familles,
- ✓ De s'inscrire en cohérence avec le projet de territoire et en complémentarité avec les services existants,
- ✓ De mobiliser des moyens complémentaires et diversifiés dans le cadre d'un travail en réseau, formalisés par un comité de pilotage auquel participeront les mairies, les parents et les adolescents du quartier du Lac et des villages participants.

Le projet sera organisé en 3 étapes :

1) Les jeunes du centre Le Lac accueilleront un groupe de jeunes avec leur encadrement issus « des villages candidats » pendant trois journées récréatives. La première étape sera consacrée à la formation. Des temps de formations seront dispensés par les jeunes du Lac pour les jeunes des villages participants. Ils seront entrecoupés d'animations récréatives (karting, rosalias, échasses sur la voie verte). Un repas sera pris en commun pour renforcer les liens entre les différents groupes (ados/parents ; parents/parents, ados/ados)

Le concept sera présenté sous forme de film vidéo et d'un diaporama photo. Les contenus de formations seront basés essentiellement sur le montage, l'animation, la sécurité, la relation avec le public...etc.

2) La deuxième étape sera l'organisation d'une journée intitulée « les ados animent leur village ». Différents stands seront proposés et animés par les différents groupes de parents et adolescents. Les jeunes ne formeront plus qu'un seul groupe.

- ✓ 3 trampolines pour jeunes enfants,
- ✓ 10 Rosalies,

- ✓ 15 kartings à pédales,
- ✓ Un parcours d'échasses et de VTT,
- ✓ Bubble Foot,
- ✓ Des jeux de société surdimensionnés,
- ✓ Des déambulations avec les Créatures fantastiques et les personnages de Jérôme Bosch...
- ✓ Etc.

3) La troisième étape permettra d'établir un bilan et l'organisation par les jeunes de chaque commune de leur propre animation. La ludothèque itinérante du centre Le Lac mettrait son matériel à disposition.

Il s'agit d'essayer l'expérience et de rendre autonomes les jeunes des villages participants. Un bilan sera organisé avec tous les participants afin de déterminer des perspectives.

En résumé :

- ✓ Présentation du projet aux Maires des communes d'Ardenne Métropole.
- ✓ Présentation du projet aux adolescents et aux parents
- ✓ Définition très concrète de leur implication dans l'organisation des actions
- ✓ Participation aux bilans après chaque opération
- ✓ Les parents et les adolescents seront associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation
- ✓ Concrétiser une dynamique par des projets à l'initiative de parents afin que des groupes s'autonomisent et s'organisent pour agir.
- ✓ Le centre social Le Lac relèvera l'importance de « mixer » les publics qui s'inscriront dans ce projet.
- ✓ Le projet devra être Trans générationnel et interculturel.
- ✓ Le projet devra résider dans la construction de l'action avec les populations, dans le "mélange" que nous voudrions encourager entre des pratiques existantes et des ateliers qui pourraient se créer.
- ✓ Cette construction se vaudra intergénérationnelle, multiculturelle, favorisant la mixité sociale.

Participation aux fêtes de l'échange organisées par l'ACPSO :

Il s'agira d'animer pendant cette manifestation un atelier de jeux de société. Le ludothécaire profitera de ce moment pour faire la promotion des ludothèques du centre social et de ses activités. Cette coopération permettra de toucher des publics qui ne fréquentent pas les structures associatives.

- **Des temps de jeu sur place libres ou animés**

Dans l'école Blanpain :

Le ludothécaire aménagera les espaces de jeu qui ont une influence sur le comportement des publics. Il créera ainsi de bonnes conditions de jeu pour la mise en place de séances de jeux efficaces. Il identifiera les éléments du cadre ludique en fonction des besoins et des compétences des familles. Il choisira ainsi des jeux et des jouets adaptés.

Espaces extérieurs :

La cour d'école, l'espace de jeux Résidence-Ardenne, la place du château bas, permettront l'utilisation des jeux surdimensionnés, kartings, Rosalies, trampolines...

La piste d'éducation routière des ludothèques du centre Le Lac pour faire aussi de la prévention :

Le Préfet, Pascal Joly, a fait état des chiffres de la sécurité et de la délinquance dans les Ardennes, un point le préoccupe particulièrement : le comportement des Ardennais sur la route. « *Nous avons eu 17 morts sur les routes en 2016, soit le double de l'année d'avant et nous sommes déjà à trois morts depuis le début de l'année* », se désole-t-il. « *C'est d'autant plus dramatique au regard des causes des accidents* ». Il dénonce des manquements au code de la route comme des excès de vitesse, mais pas seulement. Il déplore encore : « *Il n'est pas normal de prendre son véhicule sans l'avoir dégivré au point de causer un accident mortel* ». Il fait ici référence au décès d'un octogénaire à Fumay, le 20 janvier dernier. Pascal Joly a enfin insisté sur les nombreux cas d'accidents mortels liés à la prise de drogue ou à la consommation d'alcool (65%). « *Cela touche en particulier les seniors et nous allons faire de la prévention auprès d'eux.* » *La semaine des Ardennes*

Objectifs :

- ✓ Sensibiliser aux risques de conduire sous l'effet de l'alcool, des stupéfiants ou de la fatigue sans risque
- ✓ Prendre conscience des effets néfastes sur le corps humain
- ✓ Pouvoir échanger avec le Ludothécaire sur le sujet des drogues et de l'alcool au volant
- ✓ Prendre conscience que la fatigue est tout autant dangereuse que l'alcool et les stupéfiants

Le ludothécaire sensibilisera les enfants, les adolescents, les parents, aux dangers de la route grâce aux pistes d'éducation à la sécurité routière. La piste d'éducation routière des ludothèques du centre Le Lac est ludique et permettra aussi une meilleure assimilation des règles de sécurité, une sensibilisation ludique aux addictions (alcool, drogues, fatigue) au volant avec kartings à pédales.

Atelier karting alcool au volant : Une simulation réaliste des effets des addictions :

L'animation débutera par une partie théorique sur les addictions. Pour dynamiser cet aspect théorique, le ludothécaire invitera les participants à lui servir un faux verre d'alcool. L'objectif est de démontrer aux participants que ce qu'ils pensent être une dose standard d'alcool est en réalité au-dessus de la norme en vigueur. Le ludothécaire utilisera du matériel pédagogique tel que des totems, mais il distribuera des flyers sur les risques des addictions aux participants.

Les enfants, les adolescents, les parents devront ensuite effectuer un parcours en karting recréant les principaux « obstacles » présents sur les routes (panneau-stop, virages serrés, rond-point...). Ils seront munis de lunettes de simulation. Ces lunettes reproduisent l'effet de l'alcool, des stupéfiants ou de la fatigue sur l'organisme. Le but est de prouver aux participants que les substances psychoactives sont incompatibles avec la conduite. Le ludothécaire dressera un bilan de l'activité et dispensera des conseils complémentaires en fonction du déroulement de la session.

Un lieu d'accompagnement à la fonction parentale :

La ludothèque itinérante offrira des conditions favorables pour que l'art d'être parent puisse se déployer.

Ce lieu sera propice à la valorisation des rôles et compétences des parents : en les accompagnant sans jugement ni sanction, en leur redonnant confiance, en s'appuyant sur leur savoir-faire.

Il s'avère important de conforter et soutenir les parents. Il faut développer les échanges et les relations entre les parents. Ainsi, l'accueil, les échanges, le dialogue et l'écoute sont les maîtres-mots dans l'accompagnement parental.

Par ailleurs, dans le cadre de la ludothèque, le parent ne doit pas se situer dans un idéal de monde, ne pas être habile dans certains jeux et être moins fort dans certains domaines.

Le parent est ainsi perçu tout simplement dans son aspect d'être humain, avec ses forces et ses faiblesses.

L'appui à la parentalité a pour objectif de conforter, soutenir et aider les parents à construire les repères nécessaires à l'exercice de leur rôle de parents.

Il faudra valoriser le soutien à la fonction parentale :

- ✓ En responsabilisant enfants et familles sans se substituer à eux ;
- ✓ En permettant une dynamique d'échanges entre personnes ;

- ✓ En associant les parents à la vie de la ludothèque et à la mise en place de projets et activités diverses.

Il importe également de respecter les finalités que les parents assignent à la ludothèque : lieu de loisir, lieu de détente, lieu culturel, lieu de sociabilité ou bien encore structure utilisée dans une stratégie éducative.

L'accueil :

Relation parent – professionnel

À la ludothèque, le parent pourra observer et avoir des échanges d'adulte à adulte. Il pourra aussi rechercher conseils, aide et soutien auprès de la ludothécaire.

Le parent pourra se sentir conforté, aidé, soutenu ou même éclairé sur les attitudes éducatives, en voyant notamment l'attitude du professionnel, la ludothécaire en l'occurrence.

Envers autrui, le ludothécaire devra avoir une attitude souple, discrète, compréhensive et être à l'écoute. Elle apparaîtra donc comme la garante du cadre et de l'éthique du lieu.

Pour des raisons d'hygiène et pour maintenir une propreté maximum, les enfants et les parents devront venir avec leurs propres chaussons.

Les enfants seront encadrés, en permanence, d'un adulte durant leur présence à la ludothèque. En cas d'affluence du public, le ludothécaire sera dans l'obligation, pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, d'organiser un roulement pour limiter le temps de présence des adhérents. La ludothèque itinérante ne se substitue pas à un mode de garde (halte-garderie...).

Les principes :

Penser le jeu libre comme objet culturel, support éducatif, thérapeutique et vecteur social
Contribuer à l'épanouissement de tous les individus à travers le jeu en favorisant un espace d'autonomie, de créativité et de liberté.

Consolider, favoriser, prioriser :

- ✓ L'éducation par rapport aux besoins de l'enfant (grandir, avoir et préserver des capacités de transformation et pouvoir s'adapter, mais aussi pouvoir intégrer des règles de vie).
- ✓ L'insertion dans la société, par l'apprentissage de règles.
- ✓ La fonction éducative pour qu'elle ne se réduise pas à une relation interpersonnelle parent-enfant, car celle-ci revêt une importance sociale.

Un lieu empreint de modèles éducatifs :

La ludothèque itinérante contribuera à la construction d'une éducation « sereine ». En effet, la ludothèque itinérante sera un espace de rencontres, de présentation notamment de modèles éducatifs. On pourra voir autrui dans son approche éducative vis-à-vis d'un enfant.

Ce lieu offrira l'opportunité de rencontre d'autres parents et adultes, d'observer leurs attitudes et d'avoir des échanges avec eux.

La ludothèque itinérante sera aussi un lieu pour observer notamment le style d'intervention éducative du ludothécaire envers l'enfant, une intervention ni autoritaire ni permissive, alliant souplesse et fermeté.

Ainsi, au sein de la ludothèque itinérante, il y aura une régulation des relations interpersonnelles, une certaine médiation dans l'approche éducative.

Un lieu d'apprentissage de l'autorité parentale :

Le parent pourra voir d'autres modèles d'éducation parentale en venant à la ludothèque itinérante. Ainsi, le parent peu sûr de son autorité parentale pourra petit à petit asseoir celle-ci, aidé par un cadre offrant de multiples exemples d'éducation parentale.

La ludothèque itinérante apparaîtra donc comme un lieu d'expérimentation du rôle éducatif et parental.

Le conseil et l'information sur les jeux :

Le ludothécaire identifiera les besoins des parents, des coéducateurs et adoptera les postures appropriées :

- ✓ Il présentera les jeux,
- ✓ Transmettra les règles du jeu ;
- ✓ Accompagnera dans le jeu ;
- ✓ Sera à l'écoute ;
- ✓ Facilitera l'entrée en jeu et soutiendra la qualité du jeu ;
- ✓ S'adaptera au public

3- Quels sont les publics ciblés : (âges, écoles, Alsh ...)

Habitants du centre ancien et habitants du territoire Ardenne Métropole.

Enfants de 2 à 17 ans et parents en situation de fragilité sociale ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Familles monoparentales en déliaison sociale ou familiale.
Couples ayant des difficultés d'éducation ou d'autorité parentale.
Parents divorcés.
Familles ayant des difficultés relationnelles ou des manques de repères concernant l'éducation des enfants.
Grands-parents.

Ces parents en couple ou seuls ont des difficultés dans l'éducation et l'autorité par rapport à leurs enfants. Ils manquent de repères et ont besoin d'informations sur leur rôle d'éducateur et leur place dans la famille. Certains ont des mesures éducatives ou de placement, d'autres relèvent de la réussite éducative.

Certains parents sont isolés et ne pratiquent aucun loisir avec leurs enfants.

4- Quels sont les moyens mis en œuvre pour favoriser le lien parents-enfants (actions, modalités d'accueil...)?

En ce qui concerne le soutien à la parentalité, celui-ci se situe par rapport à 3 axes :

- **La question du lien social et de la cohésion sociale :**

Il faut favoriser les rencontres, le « mieux vivre » ensemble sur un même territoire, dans un même espace.

- **L'enjeu de la prévention précoce :**

La bientraitance des parents tend à favoriser une meilleure éducation parentale envers l'enfant.

- **La cohérence éducative :**

Il faut favoriser la cohérence et la continuité dans l'éducation dans une démarche de coéducation en parallèle à celle des parents.

Il importera d'élargir le soutien à la parentalité dans les relations sociales.

La ludothèque itinérante se situera en tant qu'acteur social.

Elle s'inscrira dans un projet éducatif et de socialisation. Elle apportera notamment un soutien socioculturel. Elle aidera et soutiendra également de manière informelle les parents.

Ainsi, il faudra favoriser le temps d'échanges entre parents et enfants.

Il importera également de fournir des lieux et des repères aux parents dans leur fonction parentale.

Il faudra conforter la fonction parentale et les capacités parentales à partir d'équipements divers (ex. : école, lieu de loisirs...).

Le lien parent-enfant :

Ce lieu donnera à l'individu la possibilité de rompre sa solitude (ex. : dans le cas d'un parent seul, isolé ou déraciné...);

Pour le parent, il importera de pouvoir se poser et desserrer les contraintes du travail, de «suspendre» le quotidien. La ludothèque itinérante offrira aux parents une possibilité de se «relâcher».

Dans ce lieu, le parent pourra aussi prendre du temps pour lui en toute tranquillité d'esprit, pendant que l'enfant jouera avec d'autres en toute sécurité et en confiance, tout en restant vigilant.

Grâce à la ludothèque itinérante, le parent se libèrera de son emprise sur l'enfant.

Elle offrira au parent la possibilité de se «poser», mais aussi de prendre du temps, de partager son temps.

La ludothèque itinérante favorisera le lien parent / enfant à travers le jeu, en mettant en évidence les compétences de l'enfant en situation de jeu.

Le jeu offrira au parent l'occasion de découvrir les capacités de son enfant (ex. : adresse, rapidité, logique...), de porter sur lui un regard neuf.

Le jeu pourra aussi alimenter le sentiment d'estime de soi.

À travers le partage du jeu, parents et enfants pourront aussi se découvrir ou redécouvrir des capacités personnelles.

Le parent pourra observer son enfant, voir les choix de ce dernier et les activités ludiques auxquelles il se livrera.

Le parent pourra également proposer des jeux ou jouer aux jeux choisis par son enfant et partager ainsi un moment privilégié avec son enfant.

Dans ces moments d'échanges autour du jeu, le parent donnera de son temps, il effectuera par là un «acte d'amour».

La ludothèque itinérante permettra donc d'observer, voire même découvrir son enfant face à un matériel ludique, et ce dans un lieu collectif.

Grâce à ce lieu, les parents pourront porter un regard différent sur leur enfant en le voyant dans un autre contexte avec d'autres personnes, enfants ou adultes et du matériel ludique diversifié.

Voir jouer, ou jouer avec son enfant, c'est prendre le temps d'une «récréation», de réinvestir son propre espace potentiel;

Les parents seront également «acteurs» de la socialisation de leur enfant. Les parents venant à la ludothèque itinérante sont, en général, conscients des enjeux du jeu (plaisir, détente, aptitudes sollicitées...) et de l'importance de ce dernier dans le développement de l'enfant.

Certains parents choisissent en effet avec parcimonie les jeux à emprunter.

Sur place, les parents pourront aussi observer leur enfant, participer à ses jeux et respecter le jeu de l'enfant (par exemple sans l'interrompre brutalement ni lui imposer des pistes d'exploitation d'un jeu).

Certains parents veilleront aussi à favoriser progressivement l'autonomie de leur enfant.

La ludothèque itinérante sera, en effet, un lieu offrant des repères dans le temps et l'espace et des référentiels humains et matériels, mais elle sera aussi un lieu d'expérimentation et de rencontres diverses.

La ludothèque itinérante pourra être également source d'échanges, de « savoirs ludiques » entre parents et enfants. La transmission culturelle d'un bagage ludique pourra être source de valorisation pour tout être détenteur d'un savoir particulier.

OBJECTIFS

1- Quels sont les objectifs poursuivis ?

- ✓ Créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil ;
- ✓ Favoriser l'autonomie du public en aménageant l'espace et en encadrant le public ;
- ✓ Accompagner, conseiller, mettre en jeu, et jouer également avec les personnes ;
- ✓ Garantir un accueil respectant les rythmes des personnes accueillies et leur individualité ;
- ✓ Permettre à l'individu de s'exprimer dans le jeu ;
- ✓ Savoir observer et évaluer la pertinence de l'activité au regard des objectifs de la ludothèque (aménagement de l'espace, choix des jeux...)

Nous pouvons dire que la ludothèque itinérante sera une structure très orientée par l'informel, laissant se développer les activités ludiques et les relations entre usagers ou avec le personnel, sans les formaliser.

La ludothèque itinérante apparaîtra comme une structure « témoin » des relations et du lien parent enfant.

Dans ce lieu, il y aura un tissage de liens, l'instauration de moments privilégiés entre parents et enfants.

À la ludothèque itinérante, des activités se dérouleront, des attitudes et comportements seront observés et même induits.

Les adultes et les professionnels devront avoir conscience de leur responsabilité éducative à l'égard des mineurs. La responsabilité incombera à tous les adultes entourant des enfants. Soulignons le fait que l'on pourra favoriser la construction de points de repère dans l'exercice du rôle parental au quotidien.

À la ludothèque itinérante, le parent pourra se sentir allégé, soutenu dans sa mission éducative, ce qui engendrera indirectement une forme de soutien à la parentalité.

En ce qui concerne la ludothèque itinérante et le soutien à la fonction parentale, il ne pourra s'agir d'un lien direct entre les deux. Il s'agira d'effets induits, non recherchés et non voulus, de l'activité de la ludothèque définie par une autre intention, celle de donner à jouer, engendrant d'autres effets, tel le plaisir du divertissement.

On constate aussi des effets induits et produits par la fréquentation d'une ludothèque, ceci chez les enfants, en sachant qu'ils fortifient l'éducation donnée par les parents.

Ainsi, la ludothèque itinérante participera à une réappropriation collective de l'éducation, ceci de façon implicite et sans le vouloir.

La ludothèque itinérante offrira donc des conditions favorables aux parents. Elle sera respectueuse de ces derniers tant dans leur diversité socioculturelle que dans leurs attentes, afin qu'ils puissent s'exercer à l'art d'être parents.

1-Implantation du lieu

Local indépendant, spécifique

Local spécifique intégré dans:

Autre, précisez : ECOLE PLANTAIN - PLACE DU CHATEAU BAS – PLACE DE LA HALLE – PLACE D'ARMES – ESPACE DE JEUX EXTERIEUR RESIDENCE ARDENNE – COMMUNES ARDENNE METROPOLE (PLACE DU VILLAGE).

L'espace est-il suffisamment spacieux pour le stockage des jeux et accueillir les animations collectives ?

Oui

Non

Le local respecte-t-il les normes en vigueur concernant l'accueil du public ?

Oui

Non

Le local est-il adapté à l'accueil du public en situation de handicap ?

Oui

Non

2- Amplitude d'ouverture de la Ludothèque (accueil du public)

Le temps de préparation des actions, d'installation ou de rangement de la salle ne sont pas à comptabiliser dans les heures de fonctionnement. Seules les heures d'accueil effectives du public doivent l'être.

Année 2019 – 2020 – 2021 - 2022

ACCUEIL DU PUBLIC : PRET, LOCATION DE JEUX, JEUX SUR PLACE

Hors vacances scolaires

NB D'HEURES	MERCREDI	SAMEDI
MATIN	10H/12H	10H/12H
APRES-MIDI	13H30/17H30	13H30/17H30

AMPLITUDE D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE PERIODE SCOLAIRE : 12 HEURES

Vacances scolaires

NB HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	10H/12H	10H/12H	10H/12H	10H/12H	10H/12H
APRES-MIDI	13H30/17H30	13H30/17H30	13H30/17H30	13H30/17H30	13H30/17H30

AMPLITUDE D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES : 30 HEURES

ACTIONS COLLECTIVES (ACTIONS MENEES EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DE LA LUDOTHEQUE)

Actions collectives prévues dans l'année : **10**

NOMBRE D'HEURES TOTAL ANNUEL

	ACCUEIL PUBLIC	ACTIONS COLLECTIVES	TOTAL
NOMBRE D'HEURES TOTAL ANNUEL	360 HEURES PERIODE SCOLAIRE (12 HEURES X 35 SEMAINES – 10 SAMEDI : ADOS ANIMENT AGGLO) 300 HEURES PERIODE VACANCES SCOLAIRES (30 HEURES X 10 SEMAINES) TOTAL : 660 HEURES	80 HEURES (10 ACTIONS COLLECTIVES PREVUES PAR AN A 8 HEURES D'AMPLITUDE JOURNALIERE)	660 HEURES + 80 HEURES = 740 HEURES

L'amplitude d'ouverture de la ludothèque est la même pour 2019, 2020, 2021, 2022

Oui (Passez directement à «3- Modalités de participation financière »)

Non (Merci de remplir le prévisionnel pour 2020, 2021 et 2022)

3- Modalités de participation financière (les tarifs doivent être accessibles à tous) :

Montant de l'adhésion : 11 € par an / par adulte et 6 € par an / enfant (gratuité de l'adhésion à partir du 3^{ème} enfant)

Tarif pour le prêt : Gratuit

Tarif des animations collectives : Gratuites

Des bénévoles sont-ils sollicités pour encadrer les activités ?

OUI

NON

Si oui, quelles sont les modalités d'intervention ?

Le rôle d'un bénévole est d'aider la ludothécaire dans la gestion des prêts et retours de jeux (vérification des contenus, etc.), de participer aux différentes parties de jeux et à leur mise en place, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de l'espace ludothèque itinérante. La bienveillance et le respect de chacun sont primordiaux afin que chacun trouve sa place et profite de ce moment en famille !

En matière d'accueil et d'intégration :

- ✓ Accueillir et considérer le bénévole comme acteur à part entière de la réalisation de son projet
- ✓ Lui confier un rôle adapté en fonction de ses envies, compétences, disponibilités et motivations ;
- ✓ Définir ses missions, responsabilités et activités ;
- ✓ L'aider à s'insérer et s'épanouir dans l'équipe ;
- ✓ Assurer son accompagnement par un salarié ou un bénévole.

En matière d'information :

- ✓ L'informer clairement sur les finalités de l'association, son projet associatif et les principaux objectifs de l'année ;
- ✓ L'informer sur l'obligation de devenir adhérent de l'association ;
- ✓ Lui donner les statuts et le règlement intérieur.

En matière de gestion et de développement des compétences :

- ✓ Lui proposer des temps de formation en lien avec les missions du bénévole au centre social par tous les moyens nécessaires et adaptés ;
- ✓ Organiser des temps d'accueil et d'échanges pour les bénévoles et les salariés du centre social ;
- ✓ L'inviter à participer aux différentes manifestations et rencontres organisées par le centre social ;
- ✓ Organiser des points sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêt et les compétences développées par l'intermédiaire des référents et parrains ;

- ✓ Aider le bénévole, s'il le souhaite, dans des démarches de validation des acquis de l'expérience.

En matière de couverture d'assurance :

- ✓ Lui garantir la couverture et le bénéfice de l'assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

Le bénévole s'engage à l'égard du centre social : l'activité bénévole est librement choisie, il ne peut donc pas exister de liens de subordination au sens du droit du travail entre le centre social et ses bénévoles. Mais ceci n'exclut pas le respect des lois et des consignes suivantes :

- ✓ Remplir et signer une fiche d'adhésion bénévole ;
- ✓ Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs ;
- ✓ Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association et de son projet associatif ;
- ✓ Assurer le rôle choisi avec sérieux, régularité et discrétion, dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- ✓ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, salariés permanents et dirigeants de l'association ;
- ✓ Suivre dans la mesure de ses possibilités les actions de formation proposées par le centre social
- ✓ Appliquer et faire appliquer le règlement et le cadre pédagogique relatif à l'activité, s'il est animateur d'un atelier ;
- ✓ Respecter les consignes de sécurité et les règles de vie de l'association ;
- ✓ En cas d'indisponibilité sur un engagement pris, prévenir suffisamment tôt le référent, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de l'association ;
- ✓ Informer le référent de tout problème ou difficulté rencontrés.
- ✓ Rupture d'engagement : l'association conserve le droit d'interrompre l'activité du bénévole, après échanges, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables. De même le bénévole peut interrompre à tout moment son engagement. Il doit informer son référent dans un délai raisonnable également.

4-Comment envisagez-vous de communiquer sur votre action ?

Brochure des activités du centre Le Lac, Flyers, Radio 8, journal L'Union, panneaux lumineux de la ville, Facebook, Twitter, Site Internet du centre Le Lac...

ENCADREMENT

NOM ET PRENOM	DUREE DE TRAVAIL (ETP)	QUALIFICATION	CDI	CDD
VANNIER MEHDI	0,12	Animateur		X
X	0,47	Animateur(-trice)		X
Y	0,19	Animateur(-trice)		X

Y a-t-il des mises à disposition de personnel : OUI

NON X

Quelles sont les formations prévues ? Précisez lesquelles

La formation « Animateur Jeu » permet d'acquérir et de compléter ses compétences pour mettre en place, animer, gérer et évaluer des espaces de jeu.

4 stages déterminés selon une spécialité choisie un stage pratique de 35h dans un lieu de jeu, un suivi individualisé par un formateur. Le diplôme FM2J est délivré à la suite de la soutenance d'un projet d'études d'Animateur Jeu. Pré-requis : expérience professionnelle ou bénévole.

PARTENARIATS

1- Quels sont les partenariats envisagés ? Précisez pour quelles actions?

Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes

Ville de Sedan

Conseil Départemental

Ecoles

Communes Ardenne Métropole

1- Quels indicateurs vous permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs prévus ?

Intitulé de l'action : LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE

Objectif général	Objectif(s) opérationnel(s)	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de collecte des données pour renseigner les indicateurs
Favoriser le lien parents/enfants.	Mettre en œuvre : Le jeu sur place libre ou animé ; Le prêt des jeux ou jouets gratuits	Soutenir et repositionner les parents dans leur rôle et assurer un lien fort entre l'enfant et le parent.	Présence des parents et des enfants dans les actions.	Tableau de bord (participation, motivation, prise de parole) Feuilles de présence des participants Suivi de l'échéancier Réunion d'équipe Compte-rendu des actions
Revaloriser les parents dans leur fonction parentale	Mettre en œuvre : L'organisation de manifestations, création d'animations thématiques autour du jeu et du jouet. Mettre en œuvre : Conseil et de l'information sur les jeux, les jouets et la mise en jeu.	Développer le vivre ensemble et créer un lieu d'accueil et de rencontre Développer la participation des habitants et la cohésion sociale.	Implication et motivation des familles. Implication des partenaires. Nombre d'actions à l'initiative des familles.	Suivi du budget Evaluation des écarts Fiche de satisfaction des publics, des partenaires, des intervenants.

2- Quels sont les outils d'évaluation prévus ?

Tableau de bord (participation, motivation, prise de parole)

Feuilles de présence des participants

Suivi de l'échéancier

Réunion d'équipe


Compte-rendu des actions

Suivi du budget

Evaluation des écarts

Fiche de satisfaction des publics, des partenaires, des intervenants

Fait à SEDAN, le 11/03/2019
Joëlle BASTIEN, Présidente



CENTRE SOCIAL LE LAC
Maison de Quartier du Lac
Avenue de Gaulle - 08200 SEDAN
03.24.27.08.08 - 06.81.72.31.03
centrelac@centrelac.info

LU DOTHEQUE ITINERANTE DU CENTRE SOCIAL LE LAC
BUDGET PREVISIONNEL 2019 (arrondis à l'euro)

Exercice 2019

date de début : 01/01/2019

date de fin : 31/12/2019

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	2 880	70 PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 520
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES		PRESTATION DE SERVICE CAF	5 520
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT			
	Petit matériel fourniture entretien		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau			
	Autres fournitures prod. Pharma	2 880	Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	500	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 386
	Loyers et charges locatives		Subvention Etat	5 000
	Locations de matériel			
	Entretien et réparations	500	Subvention région	
	Primes d'Assurance			
	Documentation, colloque		Subvention département	1 000
	Formation des bénévoles			
			Subvention communale	2 091
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150		
	Personnel extérieur (facturé)		Subvention exploitation CAF	
	Honoraires			
	Publicité – Publications		Subvention exploitation EPCI (interco)	5 000
	Transports d'activité et d'animation	150		
	Déplacements, missions, réceptions		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications			
	Services bancaires		Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	7 295
	Formation des Professionnels			
	Cotisations fédérations ou associations		Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	336		
	Impôts et taxes liés aux salaires	336	Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes		75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 233
			Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	15 614	Dons	
	Salaires		Logistique	4 233
	Salaires emplois aidés	14 589	76 PRODUITS FINANCIERS	0
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 025		
	Autres charges sociales			
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 659		
	Logistique	10 659	78 REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0		
			79 TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68	DOTATIONS	0		
	Dotation aux amortissements			
	Dotations aux provisions			
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux			
	Prestations techniques			
	EXCEDENT		DEFICIT	
	TOTAL Charges	30 139	TOTAL Produits	30 139

Fait à SEDAN, le 11/03/2019

Joëlle BASTIEN, Présidente



LUOTHEQUE ITINERANTE DU CENTRE SOCIAL LE LAC
BUDGET PREVISIONNEL 2020 (arrondis à l'euro)

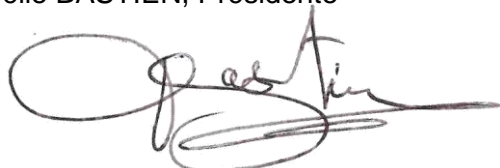
Exercice 2020

date de début : 01/01/2019

date de fin : 31/12/2020

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	2 850	70 PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 520
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES		PRESTATION DE SERVICE CAF	5 520
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT			
	Petit matériel fourniture entretien		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau			
	Autres fournitures prod. Pharma	2 850	Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	500	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 674
	Loyers et charges locatives		Subvention Etat	5 000
	Locations de matériel			
	Entretien et réparations	500	Subvention région	
	Primes d'Assurance			
	Documentation, colloque		Subvention département	1 000
	Formation des bénévoles			
			Subvention communale	2 374
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150		
	Personnel extérieur (facturé)		Subvention exploitation CAF	
	Honoraires			
	Publicité – Publications		Subvention exploitation EPCI (interco)	5 000
	Transports d'activité et d'animation	150		
	Déplacements, missions, réceptions		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications			
	Services bancaires		Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	7 300
	Formation des Professionnels			
	Cotisations fédérations ou associations		Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	342		
	Impôts et taxes liés aux salaires	342	Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes			
			75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 233
			Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	15 925	Dons	
	Salaires		Logistique	4 233
	Salaires emplois aidés	14 880	76 PRODUITS FINANCIERS	0
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 045		
	Autres charges sociales			
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 660		
	Logistique	10 660	78 REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0		
			79 TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68	DOTATIONS	0		
	Dotation aux amortissements			
	Dotations aux provisions			
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux			
	Prestations techniques			
	EXCEDENT		DEFICIT	
	TOTAL Charges	30 427	TOTAL Produits	30 427

Fait à SEDAN, le 11/03/2019
 Joëlle BASTIEN, Présidente



LUOTHEQUE ITINERANTE DU CENTRE SOCIAL LE LAC
BUDGET PREVISIONNEL 2021 (arrondis à l'euro)

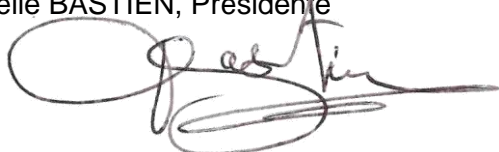
Exercice 2021

date de début : 01/01/2019

date de fin : 31/12/2021

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	2 900	70 PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 520
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES		PRESTATION DE SERVICE CAF	5 520
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT			
	Petit matériel fourniture entretien		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau			
	Autres fournitures prod. Pharma	2 900	Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	500	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 049
	Loyers et charges locatives		Subvention Etat	5 000
	Locations de matériel			
	Entretien et réparations	500	Subvention région	
	Primes d'Assurance			
	Documentation, colloque		Subvention département	1 500
	Formation des bénévoles			
			Subvention communale	2 249
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150		
	Personnel extérieur (facturé)		Subvention exploitation CAF	
	Honoraires			
	Publicité – Publications		Subvention exploitation EPCI (interco)	5 000
	Transports d'activité et d'animation	150		
	Déplacements, missions, réceptions		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications			
	Services bancaires		Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	7 300
	Formation des Professionnels			
	Cotisations fédérations ou associations		Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	349		
	Impôts et taxes liés aux salaires	349	Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes			
			75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 233
			Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	16 243	Dons	
	Salaires		Logistique	4 233
	Salaires emplois aidés	15 177	76 PRODUITS FINANCIERS	0
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 066		
	Autres charges sociales			
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 660		
	Logistique	10 660	78 REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0		
			79 TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68	DOTATIONS	0		
	Dotation aux amortissements			
	Dotations aux provisions			
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux			
	Prestations techniques			
	EXCEDENT		DEFICIT	
	TOTAL Charges	30 802	TOTAL Produits	30 802

Fait à SEDAN, le 11/03/2019
 Joëlle BASTIEN, Présidente



CENTRE SOCIAL LE LAC
Maison de Quartier du Lac
 Avenue de Gaulle - 08200 SEDAN
 03.24.27.08.08 - 06.81.72.31.03
 centrelac@centrelac.info

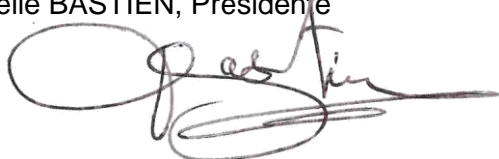
LUDOTHEQUE ITINERANTE DU CENTRE SOCIAL LE LAC
BUDGET PREVISIONNEL 2022 (arrondis à l'euro)

Exercice 2022

date de début : 01/01/2019 date de fin : 31/12/2022

	CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	2 900	70 PRODUITS DES SERVICES RENDUS	5 520
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES		PRESTATION DE SERVICE CAF	5 520
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT			
	Petit matériel fourniture entretien		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau			
	Autres fournitures prod. Pharma	2 900	Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	500	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 380
	Loyers et charges locatives		Subvention Etat	5 000
	Locations de matériel			
	Entretien et réparations	500	Subvention région	
	Primes d'Assurance			
	Documentation, colloque		Subvention département	1 500
	Formation des bénévoles			
			Subvention communale	2 580
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150		
	Personnel extérieur (facturé)		Subvention exploitation CAF	
	Honoraires			
	Publicité – Publications		Subvention exploitation EPCI (interco)	5 000
	Transports d'activité et d'animation	150		
	Déplacements, missions, réceptions		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications			
	Services bancaires		Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	7 300
	Formation des Professionnels			
	Cotisations fédérations ou associations		Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	356		
	Impôts et taxes liés aux salaires	356	Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes		75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 233
			Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	16 567	Dons	
	Salaires		Logistique	4 233
	Salaires emplois aidés	15 480	76 PRODUITS FINANCIERS	0
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	1 087		
	Autres charges sociales			
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	10 660		
	Logistique	10 660	78 REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0		
			79 TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
68	DOTATIONS	0		
	Dotation aux amortissements			
	Dotations aux provisions			
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel		Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux			
	Prestations techniques			
	EXCEDENT		DEFICIT	
	TOTAL Charges	31 133	TOTAL Produits	31 133

Fait à SEDAN, le 11/03/2019
 Joëlle BASTIEN, Présidente



CENTRE SOCIAL LE LAC
Maison de Quartier du Lac
 Avenue de Gaulle - 08200 SEDAN
 03.24.27.08.08 - 06.81.72.31.03
 centrelelac@centrelelac.info